

6. QUESTIONS GÉNÉRALES POUR FAIRE LE POINT SUR LES PERFORMANCES ET LES CAPACITÉS EXISTANTES POUR LES FONCTIONS ESSENTIELLES DE LA BIOSÉCURITÉ

Recherche et conseil scientifiques

- Existe-t-il une politique, des procédures et des règlements en vigueur régissant la prestation de conseils scientifiques?
- Quel est le cadre de la recherche et des conseils scientifiques (résultats) fournis?
- Quelles parties prenantes sont responsables de la prestation de conseils scientifiques? Quels sont leurs rôles et responsabilités respectifs? Comment travaillent-elles ensemble?
- Quels principes opérationnels (intégrité scientifique, honnêteté, impartialité, etc.) et méthodes (par exemple l'analyse des risques) guident la prestation de conseils scientifiques?
- Quelles sont les capacités d'évaluation des risques?
- Quelles ressources humaines, financières et autres sont disponibles pour la prestation de conseils scientifiques? Comment sont-elles allouées?
- Quels liens existe-t-il entre les personnes responsables de la prestation de conseils scientifiques et les autres parties prenantes (par exemple: les institutions sanitaires et scientifiques, les services d'inspection, les laboratoires nationaux/internationaux, etc.)?

Établissement d'un profil de risque et de priorités

- Existe-t-il une politique en vigueur régissant l'établissement de profils de risque et la définition de priorités?
- Quels sont le cadre et la nature des activités d'établissement de profils de risque menées? Comment les priorités sont-elles fixées?
- Quels organismes publics et autres parties prenantes sont impliqués dans l'établissement des profils de risque et des priorités? Quels sont leurs rôles respectifs?
- Quels principes opérationnels et méthodes guident les activités d'établissement des profils de risque et des priorités?
- Quelles ressources (par exemple humaines, financières et informationnelles) sont disponibles

pour l'établissement de profils de risque et de priorités? Comment sont-elles allouées?

- Quels liens existe-t-il entre les personnes responsables de l'établissement de profils de risque (activité scientifique) et celles qui sont chargées de fixer des priorités (activité de gestion des risques)?
- Existe-t-il des liens entre les secteurs de la biosécurité qui facilitent l'établissement de priorités intersectorielles, le cas échéant?

Établissement et mise en œuvre d'activités de réglementation en matière de biosécurité

- Existe-t-il des politiques, des procédures et des règlements en vigueur régissant les activités de réglementation?
- Quel est le cadre des activités de réglementation y compris la fixation et la mise en œuvre de normes?
- Quels principes opérationnels et méthodes guident les activités de réglementation de la biosécurité et leur mise en œuvre?
- Quelles parties prenantes interviennent dans l'établissement de normes et dans les autres activités de réglementation en matière de biosécurité? Quels sont leurs rôles respectifs?
- Quelles ressources humaines, financières et autres (infrastructure, équipements, etc.) sont disponibles pour les activités de réglementation de la biosécurité? Comment sont-elles allouées?
- Quels liens existe-t-il entre les personnes responsables des activités de réglementation de la biosécurité et les autres groupes concernés (par exemple l'industrie)?

Services de diagnostic

- Existe-t-il des politiques, des procédures et des règlements en vigueur régissant les services de diagnostic?
- Quels sont le cadre et le type des services de diagnostic (résultats) fournis?
- Quelles parties prenantes sont responsables des services de diagnostic? Quels sont leurs rôles et

responsabilités respectifs? Comment travaillent-elles ensemble?

- Quels principes opérationnels (par exemple: indépendance, impartialité, etc.) et méthodes (par exemple: protocoles d'échantillonnage, méthodes d'analyse, assurance de la qualité, établissement de rapports et documentation, etc.) guident la prestation de services de diagnostic?
- Quelles ressources humaines, financières et autres (infrastructure, équipements, etc.) sont disponibles pour la prestation de services de diagnostic? Comment sont-elles allouées?
- Quels liens existe-t-il entre les personnes responsables de la prestation des services de diagnostic et les autres parties prenantes (par exemple: établissements sanitaires et scientifiques publics, services d'inspection, laboratoires nationaux/internationaux, etc.)?

Inspection, vérification et respect des normes

- Existe-t-il des politiques, des procédures et des règlements en vigueur régissant les mesures d'inspection et l'application des normes?
- Quels sont le cadre et le type des mesures d'inspection, de vérification et d'application des normes?
- L'inspection et la vérification sont-elles fondées sur les risques?
- Quelles parties prenantes (administration publique et autres) sont concernées? Quels sont leurs rôles et responsabilités respectifs? Comment travaillent-elles ensemble?
- Quels principes opérationnels et méthodes guident l'inspection, la vérification et l'application des normes?
- Quelles ressources humaines, financières et autres (infrastructure, équipements, etc.) sont disponibles? Comment sont-elles allouées?
- Comment le personnel ne travaillant pas pour l'administration publique acquiert-il et actualise-t-il ses compétences (par exemple: programmes de formation agréés)?
- Quels liens existe-t-il entre les personnes responsables de l'inspection, de la vérification et de l'application des normes et les autres parties prenantes (par exemple les laboratoires, l'industrie, le grand public)?

Protection sanitaire et certification

- Existe-t-il des politiques, des procédures et des

règlements en vigueur régissant la protection sanitaire et la certification?

- Quels sont le cadre et le type des services de protection sanitaire (par exemple les contrôles aux frontières, la mise en quarantaine des animaux, des plantes et des personnes, la certification par l'administration et/ou par une partie tierce)?
- Quelles parties prenantes sont responsables de la protection sanitaire et de la certification? Quels sont leurs rôles et responsabilités respectifs? Comment travaillent-elles ensemble?
- Quels principes opérationnels (par exemple: indépendance, impartialité, etc.) et méthodes (par exemple: protocoles d'échantillonnage, méthodes d'analyse, assurance de la qualité, établissement de rapports et documentation, etc.) guident la protection sanitaire et la certification?
- Quelles ressources humaines, financières et autres (infrastructure, équipements, etc.) sont disponibles pour la prestation de services de protection sanitaire? Comment sont-elles allouées?
- Quels liens existe-t-il entre les personnes responsables de la prestation de services de protection sanitaire et de certification et les autres parties prenantes (par exemple les services d'inspection, les laboratoires, etc.)?

Préparation à l'éventualité d'une intervention en cas de crise (y compris planification des interventions d'urgence)

- Existe-t-il des politiques, des procédures et des règlements en vigueur concernant la préparation à l'éventualité d'une intervention en cas de crise?
- Quel type de travail est réalisé au titre de la préparation à l'éventualité d'une intervention en cas de crise?
- Quelles parties prenantes sont responsables de la préparation à l'éventualité d'une intervention en cas de crise? Quels sont leurs rôles et responsabilités respectifs? Comment travaillent-elles ensemble?
- Quels principes opérationnels et méthodes guident la préparation à l'éventualité d'une intervention en cas de crise?
- Les principes de l'analyse des risques sont-ils appliqués avec une classification des risques appropriée?
- Quelles ressources humaines, financières et autres (infrastructure, équipements, etc.) sont disponibles pour la préparation à l'éventualité d'une intervention en cas de crise dans le

domaine de la biosécurité? Comment sont-elles allouées?

- Quels liens existe-t-il entre les organisations responsables de la préparation à l'éventualité d'une intervention en cas de crise dans le domaine de la biosécurité, les organisations responsables de la préparation à l'éventualité d'autres types de situations d'urgence et les autres parties prenantes concernées (par exemple les consommateurs, l'industrie, le grand public)?

Communication sur les risques

- Existe-t-il des politiques, des procédures et des règlements en vigueur régissant la communication sur les risques?
- Quel est le cadre des activités mises en œuvre au titre de la communication sur les risques? Ces activités englobent-elles tant la communication «sortante», qui vise à informer les parties prenantes sur le(s) risque(s) en matière de biosécurité et sur les mesures visant à le(s) gérer, que la communication «entrante», c'est-à-dire l'obtention d'informations, de données, d'avis et de réactions de la part de ces parties prenantes?
- Quels organismes sont responsables de la communication sur les risques en matière de biosécurité? Quels sont leurs rôles et responsabilités respectifs? Comment travaillent-ils ensemble?
- Quels principes opérationnels et méthodes guident la communication sur les risques?
- Quelles ressources humaines, financières et autres

(infrastructure, équipements, etc.) sont disponibles pour la communication sur les risques en matière de biosécurité? Comment sont-elles allouées?

- Quels liens existe-t-il entre les organisations responsables de la communication sur les risques en matière de biosécurité et les autres parties prenantes?

Suivi et surveillance

- Existe-t-il des politiques, des procédures et des règlements en vigueur régissant le suivi et la surveillance?
- Quel est le cadre des activités de suivi et de surveillance?
- Quelles parties prenantes sont responsables du suivi et de la surveillance? Quels sont leurs rôles et responsabilités respectifs? Comment travaillent-elles ensemble?
- Quels principes opérationnels et méthodes guident le suivi et la surveillance?
- Quelles ressources humaines, financières et autres sont disponibles pour le suivi et la surveillance? Comment sont-elles allouées?
- Quels liens ou procédures de communication existe-t-il entre les personnes responsables du suivi et de la surveillance et des interventions en situation d'urgence? Quels liens existe-t-il avec les autres parties prenantes (par exemple les services d'inspection, le grand public, les entreprises, etc.)?
- Les résultats de la biosécurité sont-ils soumis à une évaluation régulière avec réexamen des options de gestion des risques s'il y a lieu?

7. ANALYSE DES INTERVENANTS PARTICIPANT À LA BIOSÉCURITÉ

Le modèle suivant peut être utilisé pour identifier les intervenants chargés des différents aspects de la biosécurité.

Tâche	Ministère / département / groupe responsable
Formulation et mise en œuvre des politiques dans les domaines suivants: <ul style="list-style-type: none"> • santé publique • sécurité sanitaire des aliments • santé animale • santé végétale / foresterie • prévention des risques biologiques / biotechnologies • environnement • pêche • espèces exotiques envahissantes 	
Formulation, mise en œuvre et application de la législation relative aux domaines suivants: <ul style="list-style-type: none"> • santé publique • sécurité sanitaire des aliments • santé animale • santé végétale / foresterie • prévention des risques biologiques / biotechnologies • environnement • pêche • espèces exotiques envahissantes 	
Activités de réglementation, y compris: <ul style="list-style-type: none"> • prestation de conseils scientifiques • établissement de profils de risque et classification • établissement de normes réglementaires fondées sur l'analyse des dangers et des risques • inspection, vérification et respect des normes en vigueur • protection sanitaire • certification • services de diagnostic • préparation à l'éventualité d'une intervention en cas de crise • échange d'informations et communication sur les risques • suivi et surveillance 	
Activités des organismes compétents / tierces parties, y compris: <ul style="list-style-type: none"> • inspection • vérification • certification et/ou autorisation de commercialisation • services de diagnostic • préparation à l'éventualité d'une intervention en cas de crise • suivi 	

(suite)

Tâche	Ministère / département / groupe responsable
Coordination et participation au travail des organisations et instruments internationaux ou régionaux dans le domaine de la biosécurité: <ul style="list-style-type: none"> • Commission du Codex Alimentarius (CAC) • FAO • OMS • OIE • OMC • CMP/CIPV • PNUE • Organismes régionaux 	
Mise en œuvre et contrôle des accords, conventions et codes d'usage pertinents au plan international: <ul style="list-style-type: none"> • GATT • Accord SPS • Accord OTC • CDB • CIPV, NIMP et autres normes internationales • Code de conduite pour une pêche responsable 	
<ul style="list-style-type: none"> • Importantes décisions financières et budgétaires dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture 	
<ul style="list-style-type: none"> • Formulation au plan national de plans, stratégies, etc. en matière de développement 	
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et développement des exportations 	

8. SCÉNARIO D'ANALYSE FFPM POUR LA BIOSÉCURITÉ

L'analyse FFPM est un instrument de planification stratégique qu'on peut utiliser pour déceler et évaluer les forces et les faiblesses du système de biosécurité, ainsi que les possibilités et les menaces. Le processus d'analyse FFPM a pour objet de contribuer à une compréhension commune des «réalités» chez un

groupe de personnes. Il aide à comprendre et à discerner les objectifs et les besoins fondamentaux en matière de capacités, ainsi que les solutions possibles. Un exemple de scénario d'analyse FFPM pour la biosécurité est présenté ci-dessous.

	<i>Positif</i>	<i>Négatif</i>
<i>Internal</i>	<p>Forces. Atouts internes qui permettent aux personnes concernées de s'acquitter de leur mandat de manière efficace, par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne situation de la santé animale dans le pays – programmes efficaces de contrôle et d'éradication des maladies animales et zoonotiques endémiques et contrôle des importations pour empêcher la propagation de maladies exotiques • Laboratoire central d'analyse alimentaire accrédité par une organisation internationale • Présence d'inspecteurs chargés de la surveillance aux frontières pour la protection des végétaux • Intérêt accru pour la biosécurité au sein des organismes publics • Capacités d'analyse des risques suffisantes 	<p>Faiblesses. Lacunes internes qui empêchent les personnes concernées de remplir efficacement leur mandat, par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension et connaissance de la biosécurité insuffisantes au sein de certaines autorités compétentes • Approches et systèmes incohérents • Responsabilités fragmentées • Absence d'une coordination centrale en matière de biosécurité • Utilisation inefficace des ressources humaines disponibles • Coordination interinstitutions médiocre • Ressources non allouées en raison des risques importants rencontrés • Points faibles dans le suivi et l'évaluation • Manque général de préparation s'agissant de parer à l'éventualité d'une situation d'urgence grave en matière de biosécurité – pas de stratégie ni de plan visant à maîtriser ou à enrayer les éventuelles crises • Contraintes budgétaires au sein de l'administration • Concurrence entre les ministères chargés des différents aspects de la biosécurité s'agissant d'obtenir des financements publics
<i>External</i>	<p>Possibilités. Toutes circonstances ou tendances extérieures susceptibles d'avoir une incidence positive sur les opérations, par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adhésion récente à l'OMC et débouchés accrus en matière de commerce international • Adhésion récente à l'OIE • Attention accrue portée aux risques concernant la biosécurité au plan régional suite à une épizootie dans un pays limitrophe • Plus grand nombre des normes internationales disponibles • Progrès scientifiques et technologiques • Accès aux évaluations des risques menées par des organismes internationaux ou d'autres pays • Disponibilité de davantage de financements de donateurs pour la biosécurité 	<p>Menaces. Toutes circonstances ou tendances extérieures susceptibles d'avoir une incidence négative sur les opérations, par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concurrence d'autres questions requérant des ressources et une attention des instances nationales de haut niveau • Capacité insuffisante de certains pays voisins d'identifier correctement les risques en matière de biosécurité et d'y parer • Oiseaux migrateurs • Maladies animales et végétales transfrontières • Pressions ayant pour objet de faire autoriser l'entrée de certains produits (importations) • Dumping par des produits alimentaires de qualité inférieure • Troubles civils

9. QUESTION CLÉS POUR AIDER À L'IDENTIFICATION DES BESOINS EN MATIÈRE DE CAPACITÉS DE BIOSÉCURITÉ

Capacités existantes et performances (Étape 4)	Situation souhaitée à l'avenir (Étape 5)	Besoins en capacités et options address them (Étapes 6 et 7)
<ul style="list-style-type: none"> • Comment la biosécurité est-elle traitée à l'heure actuelle? • Quelle est la nature et l'efficacité: <ul style="list-style-type: none"> - du cadre politique - du cadre légal et réglementaire - des dispositifs organisationnels (y compris la coordination) et - des mécanismes de communication qui sont actuellement en place? • Quel est l'éventail des fonctions de la biosécurité (recherche et conseils scientifiques, services de diagnostic, établissement de profils de risque et de priorités, établissement et application de normes, protection sanitaire et certification, inspection, vérification et respect des normes en vigueur, préparation à l'éventualité d'une intervention en cas de crise, suivi et surveillance, etc.)? • Quelles autorités et organismes compétents sont responsables de ces fonctions? Quels sont leurs rôles et leurs responsabilités respectifs? Existe-t-il des doublons ou des lacunes? • Quels principes opérationnels et méthodes régissent l'exercice des fonctions essentielles de la biosécurité? • De quelles ressources dispose-t-on pour accomplir les fonctions essentielles de la biosécurité? Comment sont-elles allouées? • Quels liens existe-t-il entre les organisations et organismes compétents chargés des fonctions essentielles de la biosécurité et les autres parties prenantes? • Quelles sont les principales forces et faiblesses des dispositifs de biosécurité en vigueur? 	<p>Décrire la situation souhaitée pour la biosécurité en termes de résultats et d'effets obtenus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels résultats doit-on attendre du système de biosécurité? • En quoi les résultats en matière de biosécurité devraient-ils être améliorés à l'avenir? • Qu'obtiendrait-on globalement grâce au système de biosécurité s'il fonctionnait efficacement et s'il exploitait au maximum les possibilités intersectorielles? 	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-il nécessaire de faire pour passer de la situation existante à la situation souhaitée? • Quel niveau minimal de capacités est nécessaire pour accomplir les fonctions essentielles de la biosécurité, garantir que les aspects intersectoriels de la biosécurité sont traités efficacement et atteindre les objectifs fixés? • Quel niveau maximal de capacités pourrait être utilisé de manière appropriée? • Quels sont les besoins en capacités cruciaux (c'est-à-dire à traiter en premier)? • Quelles sont les options disponibles pour traiter les besoins qui ont été cernés? • Quels sont les caractéristiques de ces options: effets escomptés en matière de biosécurité, coûts et bénéfices, faisabilité, caractère abordable, légitimité et opportunité? • Quels sont les obstacles s'opposant à l'accomplissement des objectifs cernés et que faut-il faire pour les surmonter? • Quelles mesures et activités seraient le plus efficaces?

10. OPTIONS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS EN MATIÈRE DE CAPACITÉS DE BIOSÉCURITÉ

La présente annexe contient différentes solutions ayant pour objet de répondre aux besoins en capacités dans le domaine de la biosécurité. Ces options se veulent indicatives et ne sont pas définitives. Comme on l'a vu à l'étape 7 du Guide d'évaluation des capacités de biosécurité (deuxième partie), plusieurs options existent et différentes mesures seront appropriées selon les pays, en fonction de leurs besoins et de leurs priorités, ainsi que de leur accès à l'aide extérieure (par exemple: conseils techniques, soutien financier, encadrement ou jumelage). Certaines des options présentées ci-dessous peuvent être maniées simultanément et elles ne s'excluent donc pas mutuellement. Il n'existe pas un ensemble d'options qui soit «meilleur» que les autres en soi. Par conséquent, le type particulier, la combinaison et l'ordre d'utilisation des options retenues peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre.

I. OPTIONS VISANT À RENFORCER LE CADRE POUR LES POLITIQUES DE BIOSÉCURITÉ

Un cadre pour les politiques de biosécurité a pour objet d'établir une orientation générale pour des mesures visant à parer aux risques biologiques pesant sur l'alimentation et l'agriculture en se fondant sur des objectifs nationaux appropriés et sur un ensemble de convictions quant à la meilleure manière d'atteindre ces objectifs. Il constitue un cadre commun pour l'évaluation des risques et des priorités en matière de biosécurité et il offre une orientation et un accompagnement à l'ensemble des parties concernées.

Les options disponibles pour renforcer le cadre pour les politiques de biosécurité dans un pays donné dépendent de la nature des politiques en vigueur dans ce domaine et des processus d'élaboration des politiques. Certains pays peuvent avoir déjà formulé une ou plusieurs politiques ayant trait à la biosécurité ou à certains secteurs de la biosécurité. D'autres pays disposent d'un cadre pour les politiques de biosécurité incomplet ou obsolète. Les changements à apporter, appréciés en fonction des besoins cernés et des objectifs futurs de la biosécurité, pourront être axés sur le champ d'application et le contenu des politiques en

matière de biosécurité et/ou sur le processus d'élaboration des politiques (formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation, etc.).

OPTION 1: METTRE EN CONFORMITÉ ET HARMONISER LES POLITIQUES SECTORIELLES EN VIGUEUR AYANT TRAIT À LA BIOSÉCURITÉ

Avantages

- Intégration des politiques: cette formule donne l'occasion: a) de réexaminer les politiques existantes mais obsolètes ainsi que les stratégies et programmes associés à ces politiques à la lumière des nouvelles circonstances et des prévisions et, en même temps, b) de créer un système tourné vers l'avenir de politiques axées sur les objectifs et les impératifs actuels en matière de biosécurité.
- Continuité: on crée à partir de l'existant, ce qui permet de maintenir la mémoire institutionnelle et d'exploiter les capacités locales.

Défis à relever

- Complexité: la définition classique des rôles et responsabilités par secteurs est souvent source d'entraves et de conflits. De ce fait, l'harmonisation des politiques, des stratégies et des programmes déjà en place peut être trop ambitieuse.
- Ressources nécessaires: l'examen et l'actualisation des politiques sectorielles en vigueur peut nécessiter beaucoup de temps et de ressources.

OPTION 2: FORMULER UNE NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE EN MATIÈRE DE BIOSÉCURITÉ

Avantages

- Sensibiliser: permet de mieux faire prendre conscience des enjeux de la biosécurité.
- Créer une politique de toutes pièces: la refonte du système permet d'intégrer les connaissances scientifiques les plus récentes et elle peut être un moyen plus efficace de surmonter les résistances en matière d'organisation.

Défis à relever

- Obtenir un soutien de haut niveau: la nouvelle politique devra être approuvée officiellement par les hautes instances gouvernementales.

- Représenter équitablement tous les intérêts: il est nécessaire d'éviter la prédominance d'intérêts sectoriels particuliers.

OPTION 3: FAIRE PARTICIPER LES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES AU PROCESSUS D'ÉLABORATION DES POLITIQUES POUR QUE SOIT PRISE EN COMPTE LA NATURE MULTISECTORIELLE DE LA BIOSÉCURITÉ

Avantages

- **Légitimité:** refléter la nature multidimensionnelle de la biosécurité et la diversité des parties prenantes impliquées dans la gestion de la biosécurité.
- **Faisabilité et acceptabilité:** en impliquant d'emblée les parties prenantes concernées, on peut contribuer à sensibiliser sur la biosécurité, faire mieux accepter la nécessité d'une action coordonnée, faciliter l'adhésion aux futurs programmes et activités ayant trait à la biosécurité et améliorer la viabilité de ceux-ci à long terme.

Défis à relever

- **Considérable volume des ressources nécessaires:** la consultation des parties prenantes quant à la formulation des politiques sur un mode constructif exige souvent de consacrer beaucoup de temps et de ressources financières et humaines.
- **Divergences d'opinions:** les points de vue varient selon les différents types de parties prenantes, ce qui accroît la probabilité de conflits si le processus n'est pas bien géré.

OPTION 4: DÉFINIR UNE APPROCHE RÉGIONALE DE LA FORMULATION DES POLITIQUES

Avantages

- **Processus d'ensemble:** prise en compte des effets d'entraînement des problèmes qui ne sont pas confinés par des frontières nationales (par exemple: la répartition des espèces, les frontières écologiques, les maladies transmissibles, etc.).
- **Partage de l'expérience:** constituer une base de données plus riche grâce à laquelle des connaissances et des expériences peuvent être partagées.
- **Amélioration des résultats:** la collaboration régionale pour l'application des accords internationaux relatifs à la biosécurité peut produire des bénéfices concrets, tels qu'une protection améliorée, une meilleure compétitivité, une

croissance économique, un consensus régional dans les réunions internationales, etc.

Défis à relever

- **Diversité des pays:** l'existence de différentes caractéristiques nationales (en matière de démographie, de revenus, de production agricole, de structure des échanges commerciaux, etc.) implique que les besoins ne sont pas uniformes, ce qui rend plus difficile la mise au point d'une politique commune.
- **Équilibrer les coûts et les bénéfices:** les coûts et bénéfices ne seront pas partagés de manière égale entre les pays ou les sous-régions.
- **Absence d'institutions supranationales:** l'action régionale ne fonctionne que si les programmes d'action nationaux et régionaux sont en phase et elle peut être plus facile à réaliser dans les régions où existent des institutions supranationales ayant autorité pour prescrire des mesures d'envergure régionale.

D'autres options, ou un panaché des options décrites plus haut, sont possibles. Quelles que soient les mesures retenues, la politique en matière de biosécurité doit se fonder sur des éléments scientifiques rigoureux établis en toute indépendance et définir avec précision des objectifs et des finalités dans ce domaine pour justifier clairement les décisions prises concernant les investissements et les allocations de ressources.

II. OPTIONS VISANT À RENFORCER LA LÉGISLATION RELATIVE À LA BIOSÉCURITÉ

Une législation bien conçue sur la biosécurité (comprenant des lois, des règlements et des normes) est nécessaire pour créer un environnement propice aux prévisions et aux certitudes grâce à une bonne gouvernance et au respect du droit. La législation clarifie les rôles, les responsabilités et les droits des parties prenantes, y compris ceux des instances de l'administration qui jouent un rôle, en tant qu'artisans et agents des politiques, concernant les résultats et les programmes dans le domaine de la biosécurité. Cependant, des lois et des règlements divers portant sur les différents aspects de la biosécurité sont déjà en vigueur dans la plupart des pays. Ces règles concernent habituellement la santé publique, la sécurité sanitaire des aliments, la santé animale et végétale et les aspects de la protection de

l'environnement qui y sont liés. Bien souvent, d'autres volets de la législation relatifs à des aspects plus récents de la biosécurité, tels que les produits des biotechnologies modernes, les espèces exotiques envahissantes, la protection des poissons et des environnements aquatiques, etc., sont en vigueur ou en cours d'élaboration dans ces pays, et concernent également la biosécurité. Ces dispositions légales et réglementaires ont parfois été créées au fil du temps pour répondre à des besoins et à des exigences spécifiques, et les différents volets de la biosécurité peuvent être réglementés directement ou indirectement par de nombreuses lois, souvent incohérentes et/ou incompatibles entre elles.

Les pays peuvent répondre de diverses manières aux besoins en capacités en matière de législation sur la biosécurité. Ils peuvent choisir de réaménager et de compléter leur législation en vigueur dans le domaine de la biosécurité en supprimant les incohérences, en comblant les lacunes et en se conformant mieux à leurs obligations internationales. Une deuxième solution consiste à mettre en place une nouvelle loi sur la biosécurité, assortie de dispositions réglementaires pour son application, qui couvre l'ensemble des domaines concernés. Cependant, quelle que soit l'option retenue, il est important de veiller, entre autres, à ce que la législation:

- énonce des objectifs et des finalités primordiaux en matière de biosécurité;
- donne une définition claire de la biosécurité à des fins de cohérence et pour permettre des garanties au plan juridique;
- délimite clairement les mandats et les responsabilités de chaque organisme gouvernemental et partie prenante non gouvernementale chargés des différents aspects de la biosécurité;
- prévoit des dispositions visant à garantir la transparence et l'accès à des informations précises;
- garantisse que les normes fixées seront fondées sur des avis scientifiques et des analyses des risques et
- transpose les obligations régionales et internationales du pays en matière de biosécurité.

OPTION 1 : RÉEXAMINER ET AMÉLIORER LES LOIS ET RÈGLEMENTS EN VIGUEUR AYANT TRAIT À LA BIOSÉCURITÉ

La révision et la modification des dispositions pertinentes de la législation sectorielle en vigueur permettent de supprimer les incohérences, de combler

Approche de la Norvège pour renforcer le cadre législatif de la biosécurité

Dans le cadre de leurs efforts visant à réformer l'Administration de la sécurité sanitaire des aliments en Norvège et à s'orienter vers une approche intégrée de la biosécurité, les autorités norvégiennes ont décidé qu'il était nécessaire de procéder à une restructuration en profondeur de la législation relative à la sécurité sanitaire des aliments et à la santé animale et végétale. Les mesures suivantes ont été prises:

- Treize lois relatives à la sécurité sanitaire des aliments et à la santé animale et végétale ont été rassemblées dans une nouvelle loi sur l'alimentation, qui a reçu la sanction royale en décembre 2003.
- D'autres lois relatives au bien-être des animaux, à l'élevage, aux cosmétiques, à la certification des obtentions végétales et au personnel de santé animale sont également en cours de modernisation.
- Les règlements en vigueur en application de toutes les anciennes lois ont été actualisés pour prendre en compte les nouveaux dispositifs et compétences institutionnels ■■■

les lacunes et de répondre aux obligations et besoins nationaux et régionaux en matière de biosécurité.

Avantages

- Amélioration de la législation en vigueur: permet de remédier aux chevauchements, aux lacunes et aux incohérences de la législation en place.
- Moins de controverses: la modification d'une législation existante donne souvent lieu à moins de désaccords que la création d'une nouvelle législation.

Défis à relever

- Travail délicat et minutieux: cette option exige une grande expertise technique et juridique et doit tirer parti de l'expérience opérationnelle.
- Effort de groupe: exige une coordination et une collaboration interinstitutions étroites.
- Atermoiements possibles: chaque fois que la législation en vigueur est réexaminée, le gouvernement et les autres parties prenantes peuvent soulever d'autres questions sans lien avec le sujet et bloquer le processus.

OPTION 2 : CRÉER UNE NOUVELLE LOI SUR LA BIOSÉCURITÉ ASSORTIE DE DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES POUR SON APPLICATION

Il s'agit de rédiger un projet de loi sur la biosécurité englobant tous les aspects de la biosécurité et d'élaborer une réglementation dans ce domaine pour

clarifier le lien entre cette loi et la législation sectorielle en vigueur et la création de liens intersectoriels.

Avantages

- Création de toutes pièces: il est plus facile d'appréhender les nouveaux concepts et structures.
- Temps nécessaire: dans certains cas, il peut être plus rapide de créer une nouvelle loi que d'harmoniser la législation existante.

Défis à relever

- Complexité: compte tenu que de nombreuses lois en vigueur peuvent se rapporter directement ou indirectement à la biosécurité, il sera nécessaire de déterminer attentivement s'il convient – et, le cas échéant, dans quelle mesure – de consolider les dispositions pertinentes de ces lois en les enchâssant dans une nouvelle loi.
- Retard: il peut souvent s'écouler plusieurs années avant qu'une nouvelle loi soit adoptée.

III. OPTIONS VISANT À RATIONALISER LES DISPOSITIFS ORGANISATIONNELS RELATIFS À LA BIOSÉCURITÉ

Les expériences des pays qui ont adopté une approche intégrée de la biosécurité illustrent que la configuration et la portée des dispositifs organisationnels peuvent être diverses. Les modèles et les options varient suivant les différents pays, en fonction de divers facteurs tels que: i) l'environnement politique, socio-économique et physique; ii) le nombre et la nature des organismes publics responsables de la biosécurité; iii) l'empressement à réaménager les organisations publiques existantes chargées des différentes fonctions de la biosécurité et iv) les ressources disponibles.

Les principales options disponibles pour rationaliser les dispositifs organisationnels pour la biosécurité sont présentées ci-dessous. Ces options diffèrent selon le degré d'indépendance organisationnelle de la structure qui en résulte et sa faculté de prise de décisions indépendantes concernant la planification de la biosécurité, sa mise en œuvre, l'allocation des ressources, etc. Aucune option n'est en soi meilleure qu'une autre. Fondamentalement, le dispositif organisationnel retenu devra: i) refléter les objectifs de biosécurité; ii) veiller à ce que la planification et l'exécution des fonctions essentielles de la biosécurité suivent une orientation

claire et soient accomplies efficacement et que les responsabilités soient bien définies et iii) faciliter un niveau approprié de coordination et de cohérence de l'approche dans tous les secteurs de la biosécurité. Elles favoriseront ainsi une approche fondée sur les risques qui permettra aux intervenants concernés de planifier et mettre en œuvre des décisions en matière de biosécurité et d'allouer des ressources en fonction des risques en présence.

OPTION 1: SYSTÈME MULTI-INSTITUTIONS COORDONNÉ

Un système multi-institutions coordonné repose sur l'infrastructure et les capacités des organismes qui en font partie. Son pouvoir de prendre des décisions en matière de biosécurité et d'allouer des ressources dépend de l'aptitude et de la volonté de travailler ensemble des autorités sectorielles compétentes (lesquelles y participent généralement sur un pied d'égalité). Dans ce modèle, les organismes concernés sont censés partager régulièrement des informations et s'efforcer d'harmoniser leurs systèmes et processus respectifs concernant la définition de priorités, la programmation, le suivi et le réexamen. Chaque autorité compétente conserve toutefois la responsabilité de ses fonctions sectorielles essentielles.

La mise en place d'un système multi-institutions coordonné exige d'établir une sorte de mécanisme – comme par exemple une cellule de travail ou un comité de coordination sur la biosécurité – pour réfléchir aux stratégies, priorités et autres questions pertinentes en matière de biosécurité et formuler des recommandations qui seront examinées par les autorités compétentes concernées. Ce mécanisme peut ne relever de l'autorité d'aucun des principaux organismes concernés (il peut être placé, par exemple, sous la tutelle du cabinet du premier ministre) ou être mis en œuvre par le biais d'une structure déjà en place (telle qu'un comité SPS national). Peuvent éventuellement y participer les points de contacts nationaux et – le cas échéant – les comités nationaux pour le Codex et l'OIE, ainsi que les organisations nationales de protection des végétaux (ONPV). L'option d'un système multi-organisations coordonné est d'autant plus de probabilités d'être retenue que les ressources disponibles sont maigres; un tel système fonctionne le mieux quand les autorités compétentes concernées ont à la fois la volonté et la détermination de travailler ensemble efficacement.

Avantages

- Approche directe: c'est souvent le moyen le plus rapide et direct d'institutionnaliser une approche intégrée de la biosécurité en ceci qu'il ne demande pas d'importante réorganisation ni rationalisation des rôles et responsabilités.
- Acceptabilité: cette formule a plus de chances d'être acceptable d'un point de vue bureaucratique et risque moins de se heurter une résistance de la part des autorités compétentes et du personnel travaillant dans les divers domaines de la biosécurité car elle ne nécessite pas de restructuration organisationnelle de grande ampleur.
- Meilleure utilisation des ressources existantes: peut contribuer à une utilisation plus efficace de l'expertise technique et des ressources existantes s'il y a un engagement et une collaboration véritables.
- Potentiel pour la participation des parties prenantes: fournit un mécanisme pour rassembler des parties prenantes diverses, y compris des représentants des autorités compétentes, des fonctionnaires responsables de la réglementation, des universitaires, des scientifiques, des représentants d'ONG, etc.
- Flexibilité: permet souvent de créer des sous-groupes et de coopter des personnes ayant l'expertise technique nécessaire pour apporter des éléments spécifiques en fonction des besoins.

Défis à relever

- S'accorder sur les procédures et règles de fonctionnement: nécessité d'établir des mécanismes efficaces d'administration, de coordination et de prise de décisions dans des domaines d'intérêt commun.
- Collaboration interinstitutions: son efficacité dépend dans une large mesure de l'empressement des personnes concernées (direction et personnel) à développer une réflexion qui dépasse les frontières classiques de leur organisation, à partager des informations et à s'engager dans une collaboration réelle. Les chevauchements, les incohérences et les incompatibilités dans les rôles, les responsabilités, les méthodes et les habitudes des autorités compétentes concernées peuvent donner lieu à des difficultés et à des conflits et ne permettent d'apporter que des changements modestes aux politiques ou

procédures existantes, sans commune mesure avec les innovations majeures qui pourraient être nécessaires.

- Nature temporaire des comités nationaux: les comités nationaux sont souvent perçus comme des structures provisoires; pour qu'ils soient considérés comme des instances gouvernementales reconnues, il faut éventuellement les institutionnaliser en en faisant des organes permanents au sein de l'administration. Le travail d'un comité national pour la biosécurité peut parfois être ralenti quand ses membres sont des fonctionnaires détachés ou des volontaires n'ayant que peu de temps à consacrer aux activités de biosécurité.

OPTION 2: APPROCHE FONDÉE SUR UN ORGANISME CHEF DE FILE

Une autre option s'agissant d'institutionnaliser une approche intégrée de la biosécurité est de donner la responsabilité globale de la biosécurité à un ministère

Dispositifs organisationnels pour une approche intégrée de la biosécurité en Nouvelle-Zélande

Biosecurity New Zealand est le nouvel organisme chef de file du système de biosécurité de la Nouvelle-Zélande. Mis en place en novembre 2004, il est investi d'un rôle de chef de file à l'échelle de «l'ensemble du système», qui englobe les résultats économiques, environnementaux, sociaux et culturels. Il a aussi des responsabilités en matière de commerce international et de bien-être des animaux. En particulier, Biosecurity New Zealand est chargé de la protection de la biosécurité et s'intéresse à ce titre aux domaines suivants: intérêts économiques, santé, milieux naturels, flore et faune indigènes, diversité biologique, domaines marins et diverses ressources qui revêtent une importance exceptionnelle pour les Maoris.

Biosecurity New Zealand remplace l'ancienne *Biosecurity Authority*. Il a été créé en tant que nouvelle division du Ministère de l'agriculture et des forêts et il est placé sous l'autorité du Directeur général adjoint du Ministère.

La structure de Biosecurity New Zealand repose sur un modèle de «points d'intervention». Elle consiste en six unités structurelles: pré-dédouanement; post-dédouanement; élaboration des politiques et développement des entreprises; protection et bien-être des animaux; mise en conformité et application de la réglementation; laboratoires de référence et recherche sur les intrusions.

Source: Extrait du site officiel de la Nouvelle-Zélande consacré à la biosécurité (<http://www.biosecurity.govt.nz/about/overview.htm>)

ou à une administration, qui prendra la direction des activités en travaillant avec les autres secteurs concernés de l'État. Cette approche tire parti des rôles qui sont déjà ceux des ministères et des administrations et cherche à définir clairement la répartition des responsabilités. Habituellement, l'autorité compétente chef de file désignée joue déjà un rôle déterminant dans une ou plusieurs composantes de la biosécurité. Elle peut être chargée d'élaborer des politiques en matière de biosécurité et de superviser le processus de planification et de mise en œuvre des activités en collaboration avec d'autres organisations concernées. Ces activités s'ajouteraient à ses tâches ministérielles ordinaires.

Avantages

- Tirer parti des ressources existantes: cette formule permet d'exploiter l'infrastructure en place pour le personnel, l'élaboration du budget, la coordination, etc.
- Moins de ressources nécessaires: la mise en œuvre d'un tel dispositif peut être plus rapide et plus économique en ressources que celle d'un organisme de biosécurité nouvellement créé.

Défis à relever

- Bonne volonté et aptitude des partenaires: l'efficacité dépend dans une large mesure des capacités de l'autorité compétente chef de file, ainsi que de l'implication des autres organisations

Mise en place d'une agence semi-autonome de biosécurité au Belize

Au cours des années 1990, la réduction des ressources dans le secteur public au Belize, la concurrence au sein des ministères et entre ministères pour l'obtention des ressources disponibles et les nouveaux défis posés par le commerce international ont rendu nécessaire la réorganisation des services de santé agricole alors assurés par le Ministère de l'agriculture, de la pêche et des coopératives (Ministry of Agriculture, Fisheries and Cooperatives, MAFC). L'Autorité sanitaire pour l'agriculture du Belize (Agricultural Health Authority, BAHA) a été mise en place pour faire face à ces problèmes d'organisation. Elle avait vocation à proposer un nouveau modèle organisationnel économiquement viable pour relever les défis que sont la garantie de l'innocuité des produits agricoles destinés à la consommation nationale et le respect des obligations du commerce international.

En 1999, le Gouvernement du Belize a adopté une législation (loi n° 47, dite BAHA Act) pour instituer l'Autorité sanitaire pour l'agriculture du Belize (BAHA) en tant qu'organe statutaire semi-autonome sous la tutelle du MAFC. Initialement, cette Autorité comprenait trois départements chargés respectivement de la santé animale, de la santé végétale et des services de protection sanitaire et de quarantaine. Cependant, en raison des répercussions d'un certain nombre d'activités zoonosaires sur la santé humaine et de la nécessité de prouver que les exportations de crevettes étaient conformes aux normes internationales d'hygiène alimentaire, un département de sécurité sanitaire des aliments a été créé par la suite.

En établissant l'Autorité sanitaire pour l'agriculture, le Belize a été le premier pays de la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes à adopter une approche intégrée de la biosécurité. En pratique, cette approche se traduit par la gestion par une seule et unique institution de la santé animale, de la santé végétale, de la protection sanitaire et de la sécurité sanitaire des aliments. Son personnel, son matériel et ses équipements peuvent donc être utilisés par tous les secteurs selon les besoins. Par exemple, les inspecteurs chargés de l'hygiène alimentaire sont compétents à la fois en matière de contrôle des établissements d'abattage et de transformation et de

surveillance zoonosaire. Les techniciens du programme de surveillance de la mouche des fruits visitent des élevages de bétail situés sur leurs axes de surveillance pour aider à la surveillance des maladies vésiculeuses.

Les autres aspects novateurs et réalisations du modèle adopté au Belize sont, entre autres, les suivants:

- i. approche reposant sur le secteur privé qui permet de collecter une redevance à titre de recouvrement des frais et une prise de décision plus rapide pour répondre à la demande du marché;
- ii. mise sur pied de groupes d'utilisateurs (composés de représentants des secteurs de l'élevage et de la transformation et des administrations compétentes dans ce domaine) pour aborder les problèmes concernant les services fournis par la BAHA;
- iii. soutien politique de haut niveau de la part des ministres concernés pour garantir un cadre propice à l'adoption de lois et de règlements, au recouvrement des dépenses des services et à la coopération avec les organismes compétents, tels que les ministères de la santé et des ressources naturelles;
- iv. collaboration et partenariats avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des associations nationales et des représentants des clients;
- v. programmes de sensibilisation et consultation du public pour renforcer le soutien à la BAHA auprès du grand public, qui est considéré comme l'utilisateur et bénéficiaire direct des activités et des services de cette institution;
- vi. renforcement des ressources humaines pour constituer un groupe d'employés hautement qualifiés, spécialisés et motivés, et dont le rôle moteur en matière d'application des mesures de surveillance phytosanitaire et de lutte contre les maladies en Amérique centrale et dans les Caraïbes soit reconnu.

Source: Góngora, V. 2003. "Veterinary Services in Belize: adapting organizational models to the needs of small economies" [Les services vétérinaires du Belize: adapter les modèles organisationnels aux nécessités des petites économies]. *Rev. sci. tech. Off. Int. Epiz.*, 22 (2), pp. 463-471 (document en anglais avec un résumé en français, consultable à l'adresse suivante: http://www.oie.int/eng/publicat/RT/2202/10_GONGORAang.pdf)

- concernées et de leur empressement à travailler avec elle.
- Contrainte pesant sur l'autorité compétente chef de file: faute de ressources supplémentaires disponibles pour aider l'organisme chef de file à assumer ses nouvelles responsabilités, il y a un risque de surcharge de son personnel et de son budget.
 - Parvenir à un accord sur le choix de l'autorité compétente chef de file: les ministères et les administrations peuvent être placés en situation de concurrence quant à la désignation de l'organisme chef de file.
 - Manque d'influence: l'autorité compétente chef de file peut avoir une capacité insuffisante pour peser sur les fonctions assumées par d'autres autorités compétentes responsables des fonctions de biosécurité.
 - Ouverture d'esprit: les autorités compétentes chef de file doivent être disposées à prendre en charge, planifier par ordre de priorité et coordonner de bonne grâce et de manière appropriée les interventions visant à parer à des risques préalablement affrontés par une autre autorité compétente.

OPTION 3: ORGANISME DE BIOSÉCURITÉ INDÉPENDANT

Certains pays peuvent décider de créer un organisme de biosécurité autonome doté de son propre budget (voir l'exemple du Belize ci-dessus). Cette autorité peut être compétente dans tous les aspects des fonctions stratégiques et réglementaires de la biosécurité, tels que la planification, la programmation et la mise en œuvre des politiques et des normes, ou bien être chargée des fonctions normatives (comme par exemple la formulation des politiques, l'élaboration de la réglementation, l'analyse des risques, la coordination, le suivi et l'évaluation, etc.) et laisser la responsabilité des opérations et des fonctions techniques (comme par exemple les activités d'inspection et d'application de la réglementation, de diagnostic) aux autorités et organismes compétents déjà en place.

Avantages

- Preuve de l'importance donnée à la biosécurité: établir une autorité compétente en matière de biosécurité indépendante est un signe clair de l'intérêt et de la haute priorité que le gouvernement attache à la biosécurité.

- Innovation: donne la possibilité de lever certains des obstacles institutionnels associés aux systèmes multi-institutions coordonnés ou aux approches axées sur une autorité compétente chef de file (voir plus haut).

Défis à relever

- S'accorder sur les rôles et les responsabilités: il peut être difficile de déterminer quelles responsabilités doivent être transférées à la nouvelle autorité compétente ou, au contraire, continuer à relever des autorités compétentes sectorielles.
- Rivalité institutionnelle: certaines autorités compétentes voient d'un mauvais œil la réduction de leur influence ou de leur mandat et le transfert de certains de leurs rôles et responsabilités au profit d'une nouvelle autorité compétente chargée de la biosécurité.
- Écueils institutionnels: le contexte institutionnel existant peut ne pas être de nature à favoriser le fonctionnement efficace d'une nouvelle autorité compétente.
- Coûts de mise en fonctionnement: il faut parfois disposer d'importantes compétences de direction et de gestion et de beaucoup de temps et de ressources pour assumer l'effort de démarrage lié à une réorganisation structurelle ou à la mise en place d'une nouvelle autorité compétente.
- Viabilité financière à long terme: si la nouvelle autorité compétente est autonome, qu'elle bénéficie de l'appui de bailleurs de fonds extérieurs et qu'elle fait payer ses services, le gouvernement peut, à la longue, souhaiter réduire sa contribution, ce qui peut avoir une incidence sur la viabilité financière de la nouvelle autorité à long terme.
- Difficultés à démarrer: au cours de la période de mise en service, il peut y avoir une réduction temporaire des résultats des activités du fait de la perturbation des processus relatifs à la réorganisation et à l'établissement de la nouvelle autorité compétente, de la confusion des rôles, des responsabilités et des obligations redditionnelles, du temps d'assimilation par le personnel de l'esprit et du fonctionnement du nouvel organisme, etc.

IV. OPTIONS VISANT À FACILITER LA COMMUNICATION SUR LA BIOSÉCURITÉ

La complexité inhérente à l'identification, la gestion et la prévention des risques biologiques dans le domaine

de l'alimentation et de l'agriculture rend nécessaire la communication entre des partenaires très variés: organismes publics, secteur privé (agriculteurs, industrie de traitement et de transformation, entreprises, importateurs/exportateurs, etc.), sphère de la recherche et de la connaissance scientifique et grand public. La communication contribue à fournir des informations actualisées, pertinentes et précises aux partenaires concernés et à obtenir de ceux-ci des informations. Une communication efficace est un élément essentiel des capacités de biosécurité.

La nature des dispositifs organisationnels pour la biosécurité, le degré de définition des rôles et des responsabilités dans la législation et l'existence d'un cadre pour les politiques qui fixe une orientation générale en matière de biosécurité sont autant d'éléments qui ont une incidence importante sur la faisabilité et la réussite potentielle des options de communication. Ces options peuvent être, entre autres, les suivantes:

OPTION 1 : RÉGLEMENTER

LA COMMUNICATION SUR LES RISQUES PAR VOIE DE LA LÉGISLATION

La réglementation de la communication sur les risques par des mesures légales constitue un socle clair pour la consultation systématique des parties intéressées et le dialogue sur les questions ayant trait à la biosécurité.

Avantages

- Renforcement de la légitimité et de la confiance: les décisions en matière de réglementation prises suite à une analyse des risques peuvent porter considérablement atteinte aux intérêts et aux responsabilités des parties prenantes. Une communication transparente et systématique sur ces décisions a donc pour effet de favoriser la confiance du public dans le processus de prise de décision, de renforcer la légitimité des politiques et des mesures gouvernementales qui en découlent et d'encourager la confiance dans le système de réglementation en général.
- Amélioration des résultats: les informations et les connaissances obtenues au moyen d'une communication systématique sur les questions ayant trait à la biosécurité enrichiront le processus de prise de décision, clarifieront la faisabilité des différentes mesures et amélioreront globalement les résultats.

Défis à relever

- Ressources nécessaires: une communication efficace nécessite des ressources humaines et

financières considérables.

- Nombre et diversité des parties prenantes intéressées: l'existence de nombreux différents groupes tels que des associations de consommateurs, des groupes d'intérêts, des corporations de secteurs industriels, etc., et l'absence de fédérations ou de réseaux nationaux peuvent rendre l'identification des principaux acteurs plus difficile et la communication réciproque plus complexe.
- Tradition politique: l'idéologie politique générale dans certains pays peut décourager un dialogue authentique, ou le rendre plus difficile.

OPTION 2: CRÉER DES MÉMORANDUMS D'ACCORD DÉFINISSANT LES RÔLES ET LES MÉCANISMES DE COMMUNICATION ENTRE DES PARTIES PRENANTES MULTIPLES

Il s'agit d'établir des mémorandums d'accord définissant les rôles, les responsabilités et les obligations de rendre des comptes des organismes compétents et des autres organisations qui participent à des tâches essentielles de la biosécurité et spécifiant le mécanisme de communication et d'échange d'informations entre eux et avec les autres groupes concernés.

Avantages

- Flexibilité: les mémorandums d'accord peuvent être rédigés sur la base d'un accord interinstitutions plutôt qu'imposés par le haut ou moyennant des procédures législatives ou juridiques plus lentes; ainsi, ils peuvent être plus facilement mis à jour et adaptés selon l'évolution des besoins.
- Rapport coût-efficacité: du fait de la flexibilité des mémorandums d'accord et de leur capacité de cibler des activités particulières, leur mise au point et leur application présentent généralement un bon rapport coût-efficacité.

Défis à relever

- Complexité: les mémorandums d'accord bilatéraux entre deux organismes peuvent se multiplier très rapidement du fait de la nature intersectorielle de la biosécurité, ce qui peut donner lieu à des chevauchements, des incohérences ou des conflits. D'autre part, les mémorandums d'accords multilatéraux sont plus difficiles à négocier en l'absence de crises ou d'exigences de haut niveau, en particulier quand les organisations concernées ont une histoire et des usages institutionnels sensiblement différents

ainsi que des perceptions divergentes de la biosécurité.

- Absence de caractère officiel: sans l'engagement de l'appareil dirigeant des autorités compétentes concernées et faute de mesures incitatives fortes en faveur de la mise en œuvre des activités, les responsabilités figurant dans les mémorandums d'accord ainsi que les obligations de rendre des comptes sont difficiles à garantir.

OPTION 3: METTRE EN PLACE DES GROUPES DE PARTIES PRENANTES CONSULTATIFS

Il s'agit d'établir des groupes de parties prenantes consultatifs pour constituer un mécanisme de dialogue régulier et systématique entre des groupes d'intervenants particuliers (par exemple: institutions scientifiques, corporations, associations de protection de l'environnement, associations de consommateurs, etc.) ayant un rôle à jouer dans l'identification, la gestion et/ou la prévention des risques en matière de biosécurité, ou pour fournir des avis indépendants aux pouvoirs publics sur l'exécution des mesures de biosécurité. On peut éventuellement mettre sur pied ces groupes consultatifs en utilisant une structure déjà en place ou en coordination avec une structure existante (qui peut être par exemple un comité SPS national ou un comité national pour la CAC ou l'OIE ou une ONPV).

Avantages

- Création de connaissances: les opinions et les connaissances des différentes parties prenantes peuvent inspirer les artisans des politiques, les décideurs et les gestionnaires dans le domaine de la biosécurité.
- Légitimité: ces groupes constituent un espace de débat pour les secteurs publics, privés et non gouvernementaux concernés, ou interagir et communiquer avec les pouvoirs publics sur les questions ayant trait à la biosécurité et ainsi donner à celles-ci une plus grande légitimité.

Défis à relever

- Risque de conflit: étant donné les divergences de points de vue des différentes parties prenantes, les conflits peuvent être inévitables et il sera impératif qu'un modérateur expérimenté soit présent pour recentrer les désaccords sous un angle constructif.
- Incitations: certaines parties prenantes peuvent ne pas souhaiter engager de dialogue avec les pouvoirs publics et rechercher des moyens plus

confluctuels d'influer sur les résultats en matière de biosécurité.

OPTION 4: METTRE AU POINT DES SYSTÈMES D'INFORMATION SUR LA BIOSÉCURITÉ

La mise au point de systèmes d'information sur la biosécurité facilite la collecte, l'analyse et la transmission de données et d'informations pertinentes pour contribuer à l'établissement d'un processus de prise de décisions plus intégré. Ces systèmes pourraient utiliser les systèmes d'information sur la biosécurité existants, tels que le Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale (www.ipfsaph.org).

Avantages

- Exhaustivité: facilite la prise de décisions fondées sur l'examen des risques dans l'ensemble de la sphère de la biosécurité.
- Efficacité: permet aux autorités compétentes chargées de la gestion de la biosécurité de déceler les lacunes et les chevauchements dans les données et les informations nécessaires et d'y remédier.
- Transparence: renforce la capacité des autorités nationales responsables des notifications et des points d'information nationaux sur les SPS de fournir les informations nécessaires à l'OMC et aux autres pays membres.

Défis à relever

- Compatibilité: les jeux de données ou les systèmes d'information existants élaborés et utilisés par les autorités compétentes chargées des différents aspects de la biosécurité peuvent être incompatibles entre eux, d'où la nécessité de créer sur des bases entièrement nouvelles des systèmes d'information en matière de biosécurité.
- Contenu et maintenance: des ressources suffisantes (humaines, financières et informationnelles) et des méthodes rigoureuses sont essentielles pour élaborer et tenir à jour des contenus.
- Analyse et établissement de rapports: indépendamment des contenus, des ressources humaines sont nécessaires pour veiller à ce que tous les systèmes d'information puissent produire efficacement les résultats nécessaires.
- Qualité contre quantité: la qualité et/ou la quantité des données et des informations nécessaires pour mettre au point de tels systèmes peuvent être à l'origine de problèmes.

V. OPTIONS VISANT À AMÉLIORER LES FONCTIONS DE LA BIOSÉCURITÉ

Certaines options visant à améliorer l'exécution et l'efficacité des fonctions de biosécurité sont présentées ci-après. Ces options ne s'excluent pas mutuellement et plusieurs d'entre elles peuvent être accomplies simultanément. L'éventail des options possibles dépendra des dispositifs organisationnels pour la biosécurité (voir la section III plus haut ayant trait aux *options visant à rationaliser les dispositifs organisationnels pour la biosécurité*), y compris des modalités d'attribution des rôles et responsabilités.

OPTION 1 : FAIRE PARTICIPER LES ORGANISMES COMPÉTENTS ET/OU D'AUTRES TIERCES PARTIES À L'EXERCICE DE CERTAINES FONCTIONS DE LA BIOSÉCURITÉ

L'implication des organismes compétents et/ou d'autres tierces parties dans l'exécution de certaines fonctions de la biosécurité, comme par exemple les services d'inspection ou de diagnostic, peut permettre d'en améliorer la prestation et les résultats. On peut procéder de diverses manières, qui vont de la sous-traitance de certains services par le secteur privé ou des instituts scientifiques ou de recherche – la responsabilité globale restant toutefois dévolue à l'organisme responsable – à une privatisation totale. Le choix du meilleur mécanisme dépendra de la fonction ou des fonctions en question et de la situation dans le pays considéré.

Avantages

- Amélioration de l'efficacité et des résultats: en faisant participer des organismes compétents et/ou d'autres tierces parties, on peut gagner en efficacité et améliorer la qualité des services.
- Accès à de nouvelles ressources: le secteur privé a souvent de nouvelles sources de capital et de ressources, sait souvent manier les nouvelles technologies, etc.
- Probabilité de réussite: il peut être plus simple et plus efficace de faire participer des organismes compétents et/ou d'autres tierces parties à la prestation de certains services que de venir à bout d'intérêts particuliers et de réseaux clientélistes pour rendre les services publics plus compétitifs.

Défis à relever

- Conditions préalables nécessaires: pour faire participer des organismes compétents et/ou

d'autres tierces parties, il faut que le gouvernement se soit doté de prescriptions et de normes claires à cet effet et, en outre, qu'il y ait des prestataires de service compétents.

- Capacités insuffisantes: la participation du secteur privé ne constitue pas une solution automatique quand celui-ci ne dispose pas lui-même de capacités techniques adaptées, de ressources suffisantes, etc.

OPTION 2: APPLIQUER UN MODÈLE DE RECOUVREMENT DES COÛTS POUR LES SERVICES PRÊTÉS

L'application d'un modèle de recouvrement des coûts peut produire des revenus supplémentaires, lesquels peuvent contribuer à améliorer la qualité, l'éventail et la durabilité des services. L'instauration d'une redevance pour les services assurés va souvent de pair avec la participation du secteur privé. Cependant, dans certaines circonstances et dans certains systèmes juridiques, les organismes publics peuvent eux aussi rendre certains services payants.

Avantages

- Accès à des ressources supplémentaires: les ressources produites moyennant la perception d'une redevance au titre d'un service peuvent être utilisées pour améliorer la qualité des services fournis (par exemple en perfectionnant les technologies ou les compétences techniques).
- Coût-efficacité: rapport coût-efficacité et efficacité sont accrus du fait d'une surveillance minutieuse des coûts par l'industrie.
- Durabilité: l'application d'un modèle de recouvrement des coûts peut améliorer la durabilité de la prestation des services, en particulier pendant les périodes de restrictions budgétaires.

Défis à relever

- Résultats inattendus: quand les modèles de recouvrement des coûts sont considérés comme efficaces, il peut s'ensuivre une réduction des crédits alloués sur le budget de l'État.
- Capacité des parties prenantes de payer: tous les utilisateurs n'ont pas les moyens de payer, ce qui peut induire un décalage dans la prestation des services pour certains groupes (par exemple les entreprises d'exportation), mais on peut avoir un barème à plusieurs niveaux pour les différents groupes d'utilisateurs (redevance fixée en fonction du volume ou de la valeur des livraisons, par exemple).

- Nécessité de nouvelles normes et réglementations: dans certains cas, les organismes publics peuvent ne pas être autorisés à percevoir une rémunération pour leurs services tant que ne sont pas adoptées des mesures légales modifiant les normes et réglementations qui régissent leur domaine d'activité.

OPTION 3: UTILISER UNE INFRASTRUCTURE ET UNE EXPERTISE TECHNIQUE COMMUNES

Le partage de l'infrastructure (par exemple les laboratoires ou les installations d'inspection des importations) et de l'expertise technique entre les autorités compétentes peut donner lieu à une plus grande efficacité et améliorer le fonctionnement des services. Par exemple, dans certains pays, les autorités compétentes ont décidé de mettre en commun les laboratoires (en particulier pour les analyses microbiologiques).

Avantages

- Efficacité accrue: le service est plus efficace et plus rapide pour les usagers, notamment grâce à des méthodes rationalisées et à la réduction des délais nécessaires pour obtenir les autorisations et les permis d'importation, gain particulièrement appréciable pour les importateurs de produits frais et périssables.
- Réduction des dépenses: des économies pourront éventuellement être réalisées grâce à une réduction du doublonnage des services prêtés par les différentes autorités compétentes.

Défis à relever

- Parvenir à un accord entre les organismes concernés: il peut être difficile pour les autorités compétentes de s'accorder sur les règles et procédures opérationnelles et sur les questions de financement, y compris les contributions respectives au budget et l'expertise technique, l'allocation de ressources techniques et financières, le droit des organismes contributeurs d'utiliser l'infrastructure commune et le montant à acquitter pour l'accès aux services. Les autorités compétentes peuvent également se trouver en concurrence s'agissant de prendre la direction de l'unité «commune».
- Usage inégal des installations: des difficultés peuvent survenir si une autorité compétente utilise l'infrastructure commune beaucoup plus fréquemment que les autres, à moins qu'un accord ait été trouvé et indique clairement les règles, les

droits et les obligations relatifs aux différents types d'accès et d'utilisation.

- Collaboration interinstitutions: l'efficacité dépend dans une large mesure de la capacité des personnes des différentes autorités compétentes et domaines techniques de travailler efficacement en équipe.

OPTION 4: METTRE AU POINT DES SYSTÈMES DE PARTAGE DE L'INFORMATION DANS DES DOMAINES TECHNIQUES PARTICULIERS

Des systèmes d'information partagés peuvent être créés et exploités pour des domaines techniques particuliers, tels que les services de diagnostic et les activités d'inspection, de vérification et d'application des normes et/ou de suivi et de surveillance.

Avantages

- Travail axé sur la fonction: donne la possibilité de mener une collaboration dans certains domaines particuliers (par exemple: inspection, vérification et application des normes, suivi et surveillance) qui a plus de chances de porter ses fruits que des efforts qui viseraient à intégrer tous les systèmes d'information ayant trait à la biosécurité.
- Meilleure allocation des ressources: cette option va dans le sens de l'approche des services fondée sur l'analyse des risques, qui veut que les ressources soient affectées aux secteurs où les besoins sont les plus importants.

Défis à relever

- Données incompatibles: cette option peut être plus difficile à mettre en œuvre ou nécessiter des ressources supplémentaires si les jeux de données existants mis au point et utilisés par les autorités compétentes ne sont pas compatibles entre eux.
- Collaboration interinstitutions: cette option nécessite l'accord des autorités compétentes quant au choix des informations à partager, des ressources à fournir, des procédures et règles opérationnelles, des droits des usagers, etc.

OPTION 5: UTILISER L'ANALYSE DES RISQUES POUR ÉTABLIR UN ORDRE DE PRIORITÉ POUR LES RISQUES ET GUIDER LES PRISES DE DÉCISIONS EN MATIÈRE DE BIOSÉCURITÉ

L'analyse des risques (qui comprend la gestion des risques, l'évaluation des risques et la communication sur les risques) constitue un outil performant pour

conduire des analyses dans une démarche scientifique et pour résoudre de manière rationnelle et cohérente les problèmes de biosécurité. On peut s'en servir, comme instrument d'appoint et d'amélioration, pour cerner les risques et les ranger par ordre de priorité, pour mettre au point des normes de biosécurité et pour contribuer à d'autres activités de réglementation, ainsi que pour traiter des problèmes de biosécurité liés à de l'apparition de dangers ou de défaillances dans l'application des contrôles.

Avantages

- Amélioration de la prise de décisions et des résultats: le processus de conduite de l'analyse des risques permet aux autorités compétentes de déterminer les divers points de contrôle où des mesures pourraient être appliquées, de mettre en balance les coûts et les bénéfices de ces différentes options et de déterminer laquelle ou lesquelles d'entre elles sont les plus efficaces.
- Concentration des ressources sur les dangers présentant le plus de risques: le recours à l'analyse des risques pour classer les risques par ordre de priorité contribue à garantir que l'accent soit placé sur les problèmes et les domaines revêtant la plus grande importance pour la vie et la santé et que des ressources soient affectées à cet effet.
- Accès amélioré au commerce: le recours à l'analyse des risques permet aux gouvernements des pays de s'acquitter des obligations qu'il ont contractées au titre de l'Accord SPS et de renforcer leur place sur les marchés internationaux de denrées.
- Tirer parti des ressources disponibles au plan international: les évaluations des risques menées par des organismes internationaux peuvent être appliquées partiellement ou intégralement au plan national (selon les circonstances particulières), ce qui peut réduire les ressources techniques nécessaires dans le pays.
- Garantir la transparence: la documentation complète de l'évaluation des risques et des apports de la gestion des risques permet à l'ensemble des parties intéressées de comprendre les décisions fondées sur l'analyse des risques.

Défis à relever

- Conditions préalables nécessaires: pour que l'analyse des risques soit utilisée fructueusement au profit de la biosécurité, il est nécessaire que les pays aient réuni une série de conditions

essentielles, y compris une législation bien conçue, des institutions efficaces, des services performants d'inspection et d'analyse de laboratoire, une infrastructure et des équipements, et qu'ils disposent de fonctionnaires qui comprennent l'analyse des risques et la valeur que celle-ci ajoute aux secteurs de la biosécurité.

- Capacité scientifique requise: l'utilisation de l'analyse des risques aux fins de la biosécurité exige des connaissances et des compétences scientifiques spécialisées, qui sont peut-être insuffisantes, voire inaccessibles, dans certains pays.
- Accès à des données scientifiques pour les évaluations des risques: les lacunes dans les données scientifiques sont souvent un obstacle important.
- Soutien et participation des parties prenantes: l'utilisation efficace de l'analyse des risques dépend du caractère transparent et ouvert des processus et du soutien et de la participation des parties intéressées clés, telles que les consommateurs, les scientifiques et l'industrie.

OPTION 6: METTRE AU POINT DES PROGRAMMES ET DES MATÉRIELS DE FORMATION COMMUNS

Les méthodologies (y compris l'analyse des risques) et les préoccupations communes en matière de biosécurité sont souvent partagées par les différents secteurs, c'est pourquoi il y a tout intérêt à harmoniser les programmes et les matériels de formation axés sur les fonctions essentielles de la biosécurité.

Avantages

- Enrichissement mutuel: en tirant parti des méthodologies et des préoccupations communes en matière de biosécurité pour mettre au point conjointement des ressources de formation partagées, on peut enrichir le contenu des matériels de formation et les résultats obtenus en matière d'apprentissage.
- Biosécurité de la chaîne alimentaire: la mise au point de programmes et de matériels de formation communs permet d'envisager l'intégralité des voies d'exposition aux dangers, ce qui contribue à la mise en œuvre de contrôles aux points où ils sont le plus efficaces.
- Partage des coûts et rapports coût-efficacité: la mise au point et l'application de programmes et de matériels de formation communs peuvent

contribuer à des économies et à des gains de performance dans l'utilisation des ressources disponibles.

Défis à relever

- Collaboration interinstitutions: la mise au point de programmes et de matériels de formation conjoints

exige des autorités compétentes qu'elles travaillent ensemble efficacement et le succès dépend de la volonté et de la capacité des intervenants de collaborer efficacement et de se concerter sur les rôles et les programmes de travail.

SUGGESTIONS BIBLIOGRAPHIQUES POUR APPROFONDIR LE SUJET

Anderson, M., Adams, H., Hope, B. et Powell, M.

2004. Risk Assessment for Invasive Species.
In *Risk Analysis* 24 (4), pp. 787-793.

Apostolakis, G. 2004. How useful is quantitative risk assessment? In *Risk Analysis* 24 (3), pp. 515-520.

Carey, J., Beilin, R., Boxshall, A., Burgman, M. et Flander, L. 2007. Risk-based approaches to deal with uncertainty in a data-poor system: Stakeholder involvement in hazard identification for marine national parks and marine sanctuaries in Victoria, Australia. In *Risk Analysis* 27 (1), pp. 271-281.

CDB/PNUÉ. 2003. *La prévention des risques biotechnologiques et l'environnement - Introduction au Protocole de Cartagena relatif à la Convention sur la Diversité Biologique*. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Programme des Nations Unies pour l'environnement. Genève (document consultable à l'adresse suivante: <http://www.cbd.int/doc/press/presskits/bs/cpbs-unep-cbd-fr.pdf>).

Claxton, K., Cohen, J. et Neumann, P. 2005. When is Evidence Sufficient? In *Health Affairs* 24 (1), pp. 93-101.

Covello, V., McCallum, D. et Pavlova, M. (dir. publ.). 1989. *Effective Risk communication: The Role and Responsibility of Government and Non-Government Organizations*. Plenum Press, New York.

FAO. 1999. *Perspectives d'avenir: Nutrition, environnement et production alimentaire durable*. Document rédigé par M. L. Wahlqvist pour la Conférence sur le commerce international des denrées alimentaires au-delà de l'an 2000: décisions fondées sur des données scientifiques, harmonisation, équivalence et reconnaissance mutuelle, 11-15 octobre, Melbourne. ALI/COM 99/18 (document consultable à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/docrep/meeting/X2638f.htm>).

FAO. 2002. *Rapport de la Consultation d'experts sur la biosécurité alimentaire et agricole*. Rome, 10-13 septembre 2002. FAO, Rome, TC/BRM 03/4 (document consultable à l'adresse suivante: ftp://ftp.fao.org/es/esn/food/tc_bangkok/tc_brm_03_3fr.doc).

FAO. 2003. *Rapport de la Consultation technique sur la gestion du risque biologique dans la production agricole et vivrière*. Bangkok, 13-17 janvier 2003. TC/BRM 03/4. FAO, Rome (document consultable à l'adresse suivante: ftp://ftp.fao.org/ag/agn/agns/meetings/tc_bangkok/tc_brm_03_4fr.pdf).

FAO. 2005. *Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes de quarantaine, incluant l'analyse des risques pour l'environnement et des organismes vivants modifiés*. NIMP n° 11. FAO, Rome (document consultable à l'adresse suivante: <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/008/y5874f/y5874f00.pdf>).

FAO/OMS. 2004. *Gestion des risques nouveaux liés à l'environnement et aux technologies modernes*. Document préparé par le Secrétariat FAO/OMS pour le deuxième Forum mondial FAO/OMS des responsables de la sécurité sanitaire des aliments, Bangkok, 12-14 octobre 2004. GF 02/12 (document consultable à l'adresse suivante: <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/008/j3255f/j3255f00.pdf>).

FAO/OMS. 2006. *Analyse des risques relatifs à la sécurité sanitaire des aliments - Guide à l'usage des autorités nationales responsables de la sécurité sanitaire des aliments*. Étude FAO alimentation et nutrition n° 87. FAO, Rome (document consultable à l'adresse suivante: <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a0822f/a0822f00.pdf>).

FAO/OMS. 2007. *Principes de travail pour l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments destinés à être appliqués par les gouvernements*. ALINORM 07/30/REP, Annexe IV. Commission du Codex Alimentarius (document consultable à l'adresse suivante: <http://www.codexalimentarius.net/web/archives.jsp?lang=fr>).

FAO/OMS. 2007. *Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius*. In *Commission du Codex Alimentarius - Manuel de procédure*, 16^e édition. Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (document consultable à l'adresse suivante: http://www.codexalimentarius.net/web/procedural_manual_fr.jsp).

- Hawkes, C. et Ruel, M. 2006.** The links between agriculture and health: an intersectoral opportunity to improve the health and livelihoods of the poor. *Bulletin of the World Health Organization*, 84 (12), 2006 (document consultable à l'adresse suivante: <http://www.who.int/bulletin/volumes/84/12/05-025650.pdf>).
- Jebara, K. B. 2004.** Surveillance, detection and response: managing emerging diseases at national and international levels. In *Scientific and Technical Review of the World Association for Animal Health* 23 (2), pp. 709-715.
- King, L., Marano, N. et Hughes, J. 2004.** *New partnerships between animal health services and public health agencies. Scientific and Technical Review of the World Association for Animal Health.* Volume 23 (2), pp. 717-726.
- Morse, S. 2004.** Factors and Determinants of Disease Emergence. In *Scientific and Technical Review of the World Association for Animal Health.* Volume 23 (2), pp. 443-451.
- OIE. 2004.** *Lignes directrices pour l'analyse de risque à l'importation. Code sanitaire pour les animaux terrestres*, 13^e édition. OIE, Paris (document consultable à l'adresse suivante: http://www.oie.int/fr/normes/mcode/fr_sommaire.htm).
- OIE. 2004.** *Handbook on Import Risk Analysis for Animals and Animal Products. Introduction and Qualitative Risk Analysis.* Volume 1. OIE, Paris (document consultable à l'adresse suivante: http://www.oie.int/fr/publicat/ouvrages/f_IRAvol1.htm).
- Post, D. L. 2006.** The precautionary principle and risk assessment in international food safety: How the World Trade Organization influences standards. In *Risk Analysis* 26 (5), pp. 1259-1273.

DOSSIER FAO SUR LA BIOSÉCURITÉ

La biosécurité est une approche stratégique et intégrée qui a pour objet d'analyser et de gérer les risques pesant sur la vie et la santé des personnes, des animaux et des plantes et les risques associés pour l'environnement. Elle se fonde sur la prise de conscience des liens cruciaux qui existent entre les secteurs et de la possibilité que des dangers se déplacent entre les secteurs avec des conséquences intersectorielles lourdes. L'harmonisation et l'intégration des contrôles et des systèmes nationaux de biosécurité à chaque fois que c'est possible permet aux pays de tirer parti des synergies qui existent entre les secteurs, d'améliorer considérablement leur capacité de protéger la santé humaine, les systèmes de production agricole et les personnes et les industries qui en dépendent. En outre, il y a tout lieu d'en attendre d'autres bénéfices, y compris une meilleure capacité de préserver l'environnement, de se protéger des incertitudes liées aux nouvelles technologies, de s'acquitter des obligations internationales et de tirer tout le parti des atouts associés aux échanges mondiaux de produits alimentaires et agricoles.

Ce *Dossier* a été élaboré par la FAO pour aider les pays à mettre au point et à appliquer des cadres nationaux de biosécurité conformément à leurs obligations internationales et en fonction de leurs besoins particuliers. Il présente les avantages d'une approche harmonisée et intégrée de la biosécurité et les illustre par l'expérience de pays qui ont adopté une approche de ce type récemment.

Le *Dossier* se compose de trois parties distinctes mais liées. La première partie, *Principes et composantes de la biosécurité*, est un texte d'introduction présentant un contexte moderne pour la mise au point et l'application d'une approche harmonisée et intégrée de la biosécurité dans tous les secteurs. La seconde partie est un *Guide d'évaluation des capacités de biosécurité*, qui propose un processus d'évaluation des dimensions des capacités de biosécurité dans tous les secteurs et dans toutes les organisations sectorielles. La troisième partie, *Manuel de synthèse et de référence pour l'analyse des risques en matière de biosécurité*, présente un cadre générique servant à structurer et guider l'application des principes de l'analyse des risques à la biosécurité.



ISBN 978-92-5-205729-1



9 789252 057291

TC/M/A1140F/1/01.08/500